

Décision n°2022-DEC-094

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE SIMUL & SINGULIS POUR UNE REPRESENTATION DU SPECTACLE « EN FAIM DE CONTES » LE SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022-002 du Conseil municipal en date du 3 février 2022 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la programmation du spectacle « En faim de contes », le samedi 24 septembre 2022 à la Médiathèque Joseph Kessel ;

DECIDE

Article 1er : De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie Simul & Singulis représentée par Monsieur Nicolas GELLEREAU, sise 3 place Anatole France à Couëron, pour une (1) représentation du spectacle « En faim de contes » ;

Article 2 : La prestation aura lieu le samedi 24 septembre 2022 de 11h00 à 12h00 à la Médiathèque Joseph Kessel de Beauchamp (18 avenue du Général de Gaulle) pour un montant de 500 euros TTC ;

Article 3 : La dépense résultant de ce contrat sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours ;

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Article 5 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que
cette décision a été mise
en ligne sur le site de la
ville le **13 JUL. 2022**



Le Maire,

Françoise NORDMANN